

PROJET D'ECOTOURISME ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DESERTIQUE (PECBD)

PRESENTATION DU MANUEL DE PROCEDURES

**GHOUDI Zine El Abidine
Consultant**

Janvier 2013

Sommaire

- 1. Utilité du manuel**
 - 2. Sommaire du manuel**
 - 3. Substance du manuel**
 - 4. Conclusion Générale**
-

1. Utilité du manuel

1. Le manuel de procédure est un guide pratique et opérationnel ayant pour objectif de faciliter, aux différents opérateurs, la mise en œuvre et la gestion du projet. Il définit aussi les responsabilités des différents intervenants;
 2. Il est conçu sur la base de la convention de financement, des rapports de préparation du projet, des différents AM-BM, et des expériences des différents opérateurs;
 3. L'adoption de ce manuel, après sa validation, est une condition d'entrée en vigueur du financement. **Donc Ce manuel est une pièce contractuelle à respecter.**
-

1. Utilité du manuel

4. Toute modification de ce MPO devra être concertée et formellement validée entre la DGEQV et la BM;
 5. Au cas où les dispositions du MPO seraient en contradiction avec les dispositions de la convention de financement, les dispositions de ladite convention ou accords de financement prévalent.
-

2. Sommaire du manuel

I. Introduction

II. Description du Projet

- i. Cadre et contexte
 - ii. Objectifs
 - iii. Zone d'intervention et groupe cible
 - iv. Composantes
 - v. Coût, financement et durée
 - vi. Les différents acteurs et leurs responsabilités
-

2. Sommaire du manuel (suite)

III. Mise en œuvre des Investissements

- i. Processus de préparation des PAG et PDC
 - ii. Critères d'éligibilité des investissements
 - iii. Typologie des investissements
 - iv. Plan de gestion environnemental
 - v. Procédures de passation des marchés
-

2. Sommaire du manuel (suite)

IV. Gestion administrative et financière du projet

- i. Responsabilités des structures de gestion
- ii. Préparation du PTBA
- iii. Gestion financière

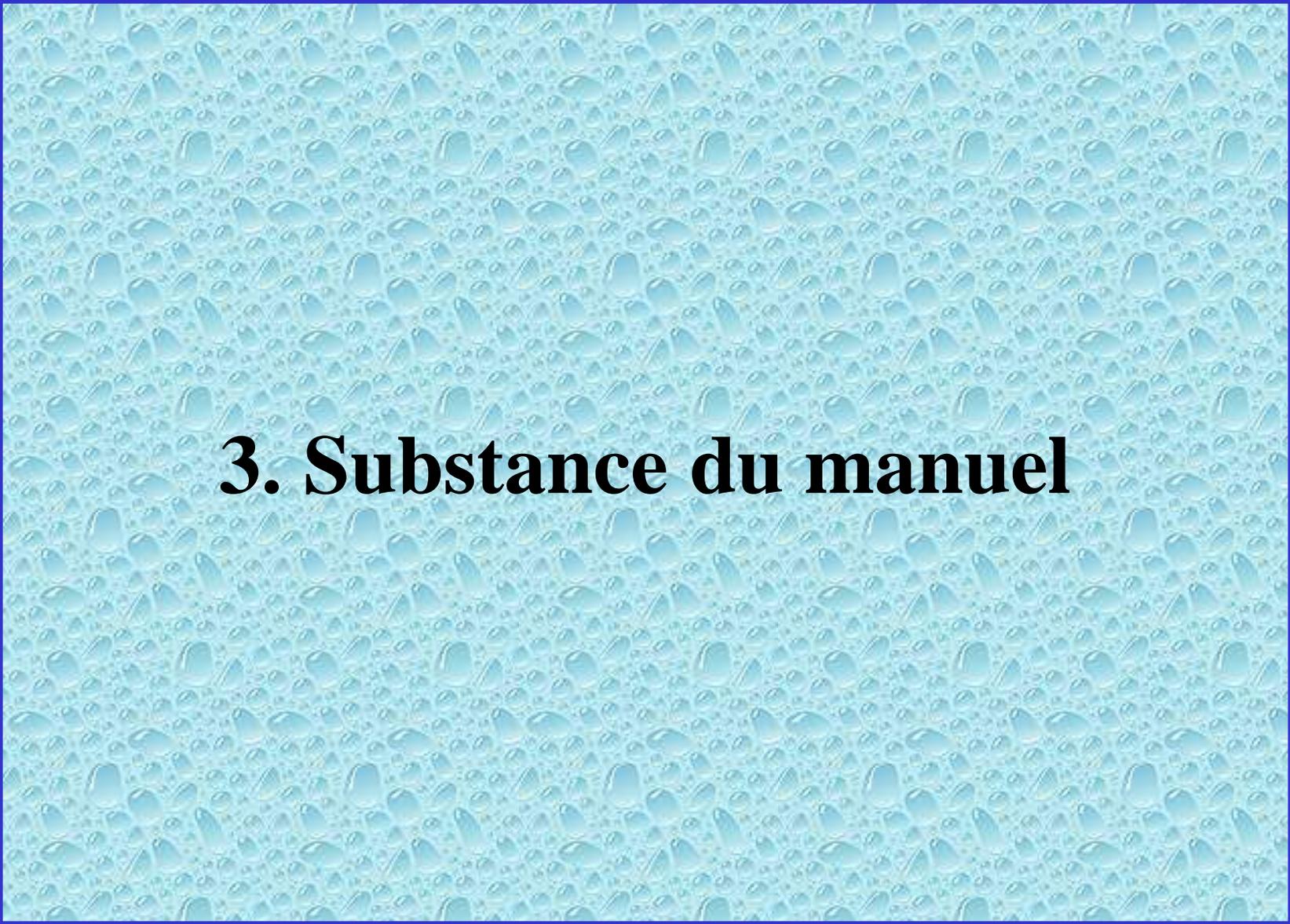
V. Suivi-évaluation

- i. Arrangement pour le SE
 - ii. Indicateurs de SE
 - iii. Evaluation externe
 - iv. Supervision
 - v. Reporting
-

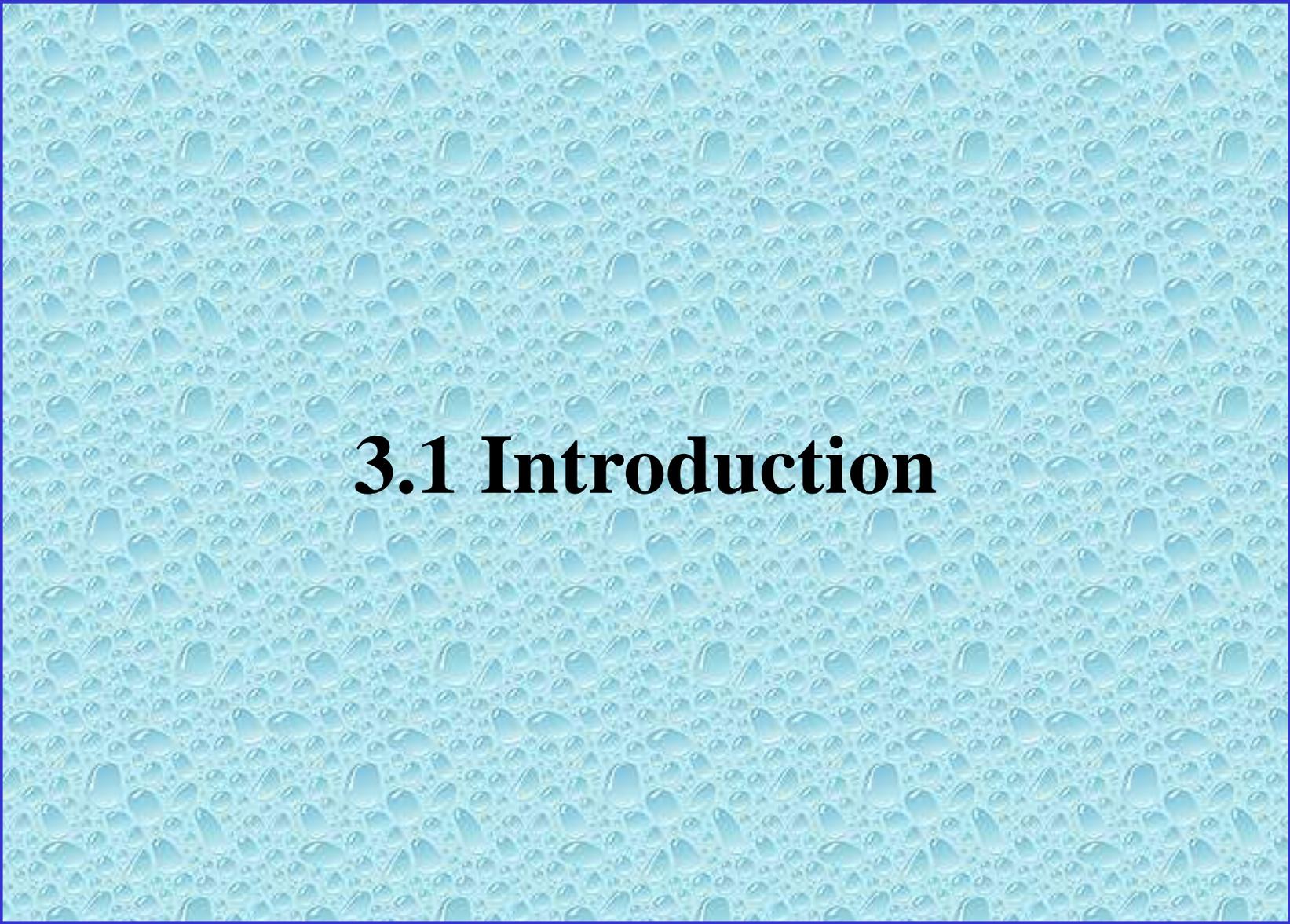
2. Sommaire du manuel (Suite)

VI. Annexes

- i. A1. Détail des composantes/activités
 - ii. A2. Modèle de fiche de sous projet
 - iii. A3. Modèle de fiche de tamisage
 - iv. A4. FEDS
 - v. A5. FIES
 - vi. A6. Tdr d'examen à mi-parcours
 - vii. A7. Modalités de mise en œuvre de la C2
 - viii. A8. Tdr de l'évaluation finale (RAP)
-



3. Substance du manuel



3.1 Introduction



3.2 Description du Projet



3.3 Mise en œuvre des Investissements

Campagne d'information et formation

- Multitude d'intervenants
 - Atelier de démarrage
 - Programme annuel de sensibilisation, de formation des différents opérateurs, et de renforcement de capacités;
 - Administration
 - Société civile
 - Population locale
-

Processus de préparation des PAG et PDC

- **Etapes de préparation des PAG;**
 - Phase de démarrage et organisation du travail,
 - Phase monographique et collecte de données élémentaires,
 - Phase de diagnostic participatif,
 - Phase de préparation du PAG,
 - Phase de validation et budgétisation,
-

Processus de préparation des PAG et PDC

- **Etapes de préparation des PDC-CP;**
 - Mise en œuvre de 3 ans du PAG
 - Mise à disposition des fonds
 - Exécution physique et financière
 - Accompagnement de la mise en œuvre
 - Suivi-évaluation-ajustement
-

Critères d'éligibilité des investissements

- **Eligibilité spatiale:**
 - Trois parcs nationaux (Bouhedma, le parc naturel de Jebil, et le Parc naturel de Dghoumes);
 - **Eligibilité des bénéficiaires.**
 - Communautés avoisinantes ou habitantes dans l'aire protégée,
 - Personnel du parc,
 - Promoteurs touristiques privés opérant dans la zone du projet.
-

Critères d'éligibilité des investissements

- **Éligibilité des activités:**
 - Conformes à la politique de sauvegarde environnemental et social;
 - Sélectionnées de façon participative;
 - Dans les orientation des PAG
 - Dans les PDC et CP
 - Activités éco-touristiques
-

Critères d'éligibilité des investissements

- **Éligibilité Technique et financière:**
 - Techniquement faisable;
 - N'affectant en aucun cas la dégradation des ressources naturelles et l'équilibre éco systémique;
 - Rentrant dans la limite du financement disponible
-

Types d'investissements

- Investissement dans l'infrastructure de base;
 - Investissement dans les activités agro-pastorales;
 - Investissement dans les activités génératrices de revenus;
 - Investissement dans réforme institutionnelle et stratégique;
 - Investissement dans l'appui, la formation et l'encadrement.
-

Plan de gestion Environnemental et Social

- Séance suivante
-

Procédures de passation des marchés/seuils NO

- Seuils de NO préalable de la BM:
 - 15 M\$ pour les travaux,
 - 3 M\$ pour les fournitures,
 - 3 M\$ pour les services de non-consultants,
 - 1 M\$ pour les services de consultants rendus par des bureaux d'études et
 - 0.3 M\$ pour les consultants individuels.
 - Tous les tdr et listes restreintes de services de consultants
-

Procédures de passation des marchés/seuils NO

- Seuils de NO préalable:
 - Le premier marché de travaux de moins de l'équivalent de 15 M\$; et
 - Le premier marché de fournitures de moins de l'équivalent de 3 M\$.
 - Tous les marchés par entente directe dont la valeur est inférieure à un seuil défini au regard des risques et de l'étendue du projet, et qui est fixé dans le Plan de passation des marchés.
-

Procédures de passation des marchés/Doc-AO

- Procédures et documents standards de la Banque Mondiale (version Janvier 2011) pour les AOI à utiliser pour:
 - Travaux > 10 M\$
 - Fournitures > 1 M\$
 - Tous les services de consultants
 - Procédures nationales adaptées et DAO type pour:
 - Travaux < 10 M\$
 - Fournitures < 1 M\$
-

Procédures de passation des marchés/Doc-AO

- Adaptation des procédures nationales (AON):
 - Pas d'AO pour les services de consultants
 - NO de la BM sur les DAO type
 - Sauf éligibilité des pays à la BM pas de restriction sur la nationalité et l'origine des biens
 - Les entreprises nationales doivent être juridiquement et financièrement autonomes ; (ii) régies par le droit commercial ; et (iii) indépendantes de l'autorité contractante
-

Procédures de passation des marchés/Doc-AO

- Adaptation des procédures nationales (AON):
 - Remise des offres techniques et financières simultanément
 - Attribution au moins disant sauf exception
 - Publication des résultats de dépouillement
 - Autorisation de la BM d'inspecter les dossiers spécifiques au marché financé dans le cadre du projet
-

Procédures de passation des marchés/

- Consultations restreintes:
 - Travaux < 200 m\$
 - Fourniture <100 m\$
 - Procédures communautaires (ONG/GDA/Associations locales/tâcheron local...)
 - Travaux < 50 mDT
 - Fourniture <30 mDT
 - Entente directe
-

Procédures de passation des marchés

- Services de consultants/méthodes de sélection:
 - *Sélection basée sur la qualité et les coûts*
 - *Sélection fondée sur la qualité.*
 - *Sélection dans le cadre d'un budget déterminé.*
 - *Sélection au moindre coût.*
 - *Sélection fondée sur les qualifications des consultants.*
 - *Sélection par entente directe.*
 - *Consultants individuels.*
-

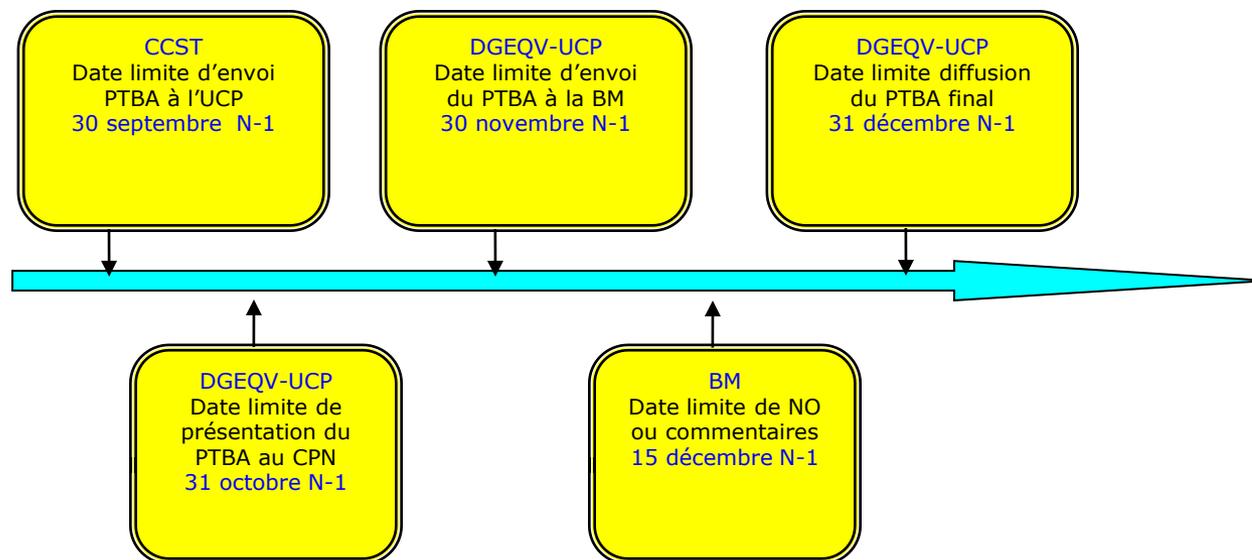
Procédures de passation des marchés

- Services de consultants/listes restreintes:
 - *Les listes restreintes peuvent être constituées entièrement de consultants nationaux pour les marchés d'un montant inférieur à l'équivalent de deux cent mille (200.000) Dollars américains par marché,*
 - *Les modèles standards de la Banque Mondiale de la demande de propositions, des contrats et de rapports d'évaluation seront utilisés pour les services de consultants.*
-

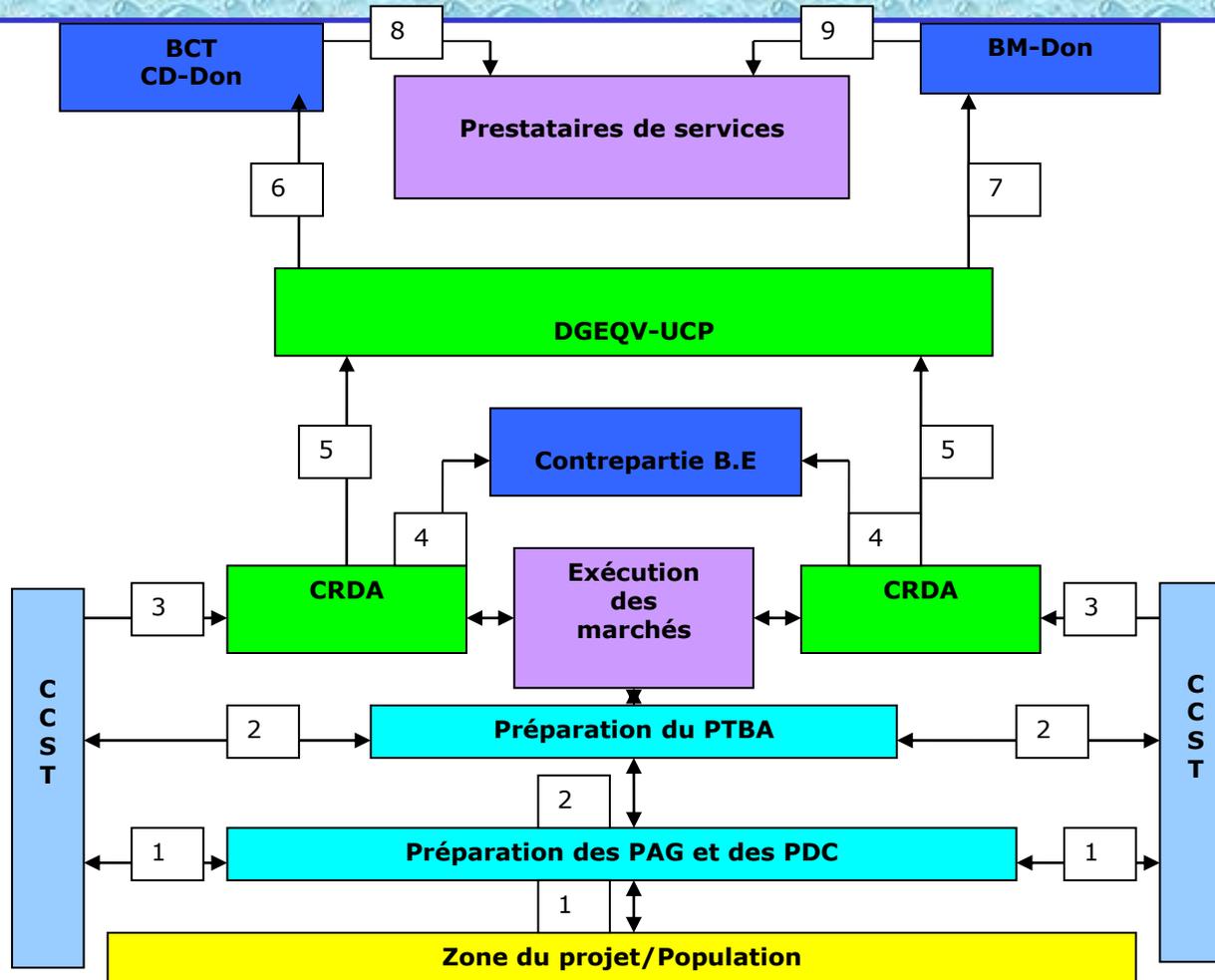


3.4 Gestion administrative et financière

Préparation du PTBA



Gestion et flux financier



SE-Rapports à produire

Objet	Responsable	Date
Le premier plan de passation des marchés sur une durée de 18 mois	DGEQV-UCP CRDA-CCST	Avant la mise en vigueur
Etat d'avancement physique et financier du projet avec tableaux de passation des marchés (Rapport semestriel)	DGEQV-UCP CRDA-CCST	Chaque semestre, dans les trois mois à partir de la fin du semestre
Rapport annuel de l'année N	DGEQV-UCP CRDA-CCST	Chaque année : A transmettre à la BM avant fin mars de l'année N+1
Copies certifiées conformes des états financiers et rapports d'Audits financier pour l'année N-1	DGEQV-UCP	A transmettre à la BM au plus tard le 30 Juin de chaque année
Plan d'actions et budget annuel pour l'année n+1 avec le plan de passation de marchés pour les 18 mois prochains	DGEQV-UCP CRDA-CCST	A transmettre à la BM avant le 30 novembre de l'année N-1
Rapport d'audit annuel	DGEQV CGF	Avant fin juin de chaque exercice annuel
AM des missions d'appui et de supervision de la BM	BM	Semestriel
Rapport d'évaluation à mi-parcours	DGEQV-UCP	Avant fin de l'année 3 du projet
Rapport d'achèvement	DGEQV-UCP + BM	Achèvement du projet (six mois après la date d'achèvement au plus tard)

Documents nécessaires pour la gestion du projet

- Accord de don
- Manuel de procédure et annexes
- Les Directives PM pour les prêts de la BIRD et des crédits de l'IDA, version 2011
- les Directives pour la sélection et l'emploi des consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale » version 2011
- DAO types
- Rapport d'évaluation du projet/PAD et COSTAB détaillé

Merci pour votre attention